

Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et  
la Ville de Differdange

**Entre les soussignés :**

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- la Ville de Differdange, représentée par son Collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, désigné ci-après par « la Ville »

Un article 15 est ajouté à la convention conclue le 25 juin 2020 entre parties

Article 15. - Disposition transitoire

Pour l'exercice 2020, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 5.300. - euros est accordée à la Ville de Differdange pour les préparatifs du projet « Woman in March » qui aura lieu au centre culturel Aalt Stadhaus dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Le montant total attribué à l'association pour l'exercice 2020 s'élève donc à 155.300- euros.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 11/12/2020

Pour la Ville de Differdange

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg,

  
Bourgmestre

1<sup>er</sup> Echevin



2<sup>e</sup> Echevin



3<sup>e</sup> Echevin

4<sup>e</sup> Echevin



La Ministre de la Culture  
Sam Tanson



